



Compte-rendu de la réunion sur l'évaluation de la Santé & de la Qualité de Vie au Travail



1) Modalités de la réunion

Début de la réunion	Mercredi 16/02/2021 14h00
Fin de la réunion	Mercredi 16/02/2021 17h30
Lieu de la réunion	Par visioconférence Teams
Participants à la réunion	Des représentants du cabinet d'expertise extérieur, des représentants
	de la direction des affaires sociales, des représentants des
	organisations syndicales de salariés.

2) <u>Historique</u>

Lors de la tenue du comité de pilotage (COPIL) du 21 septembre 2021 sur la Santé au Travail, il a été décidé d'initier une enquête dite Qualité de Vie au Travail (QVT) auprès de l'ensemble des salariés de l'Unité Économique et Sociale (UES) de CAPGEMINI.

En ce sens, est constitué un atelier comme prévu par l'article 5.2.6 de l'accord d'entreprise du 27 juin 2017 signé ou adhéré par 4 des 5 organisations syndicales représentatives de salariés à ce jour et par la direction de CAPGMINI.

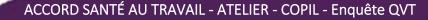
Le groupe de travail dans cet atelier sont en charge de concevoir les questions à poser aux salariés sur leur santé et leur QVT avec l'aide du cabinet d'expertise Stimulus.

Les objectifs de cette enquête permettront d'éclairer différentes instances comme le COPIL santé au travail, les différentes commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), les représentants de proximité (RP) etc. des actions à entreprendre pour prévenir autrement les risques psychosociaux, favoriser la santé au travail, et mieux cibler les accompagnements induits des transformations des organisations et modes de travail.



mercredi 16 février 2022 – Page 1/3







3) Points abordés

a) La charte éthique

Il s'agit de la charte relative à l'Évaluation de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail au sein de CAPGEMINI.

Elle présentera aux salariés l'objectif de cette évaluation, son déroulement, l'engagement des salariés, la liberté de participation, le respect de la confidentialité, le règlement général sur la protection des données.

b) Les différentes communications envoyées aux salariés

Sont débattus et corrigés en séance les contenues proposés pour :

- La 1^{ère} communication envoyée par courriel à tous les salariés de CAPGEMINI annonçant le lancement à venir de l'évaluation (date prévue le 28/02/2022);
- La 2^{de} communication le jour du lancement de l'évaluation (le 07/03/2022);
- Du message de bienvenue sur le site internet de l'expert pour répondre à cette évaluation;
- Le message de conclusion du questionnaire.

c) Le questionnaire

Il est rappelé que les salariés seront invités à répondre au questionnaire du lundi 7 mars au matin au vendredi 25 mars 2022 au soir.

Sont passés en revue les 70 questions environ qui seront posées aux salariés et les réponses possibles en tenant compte des observations envoyées par les organisations syndicales.

Ces questions s'articulent autour des thématiques suivantes :

Le niveau de stress;

mercredi 16 février 2022 – Page 2/3

- Le bien-être au travail;
- L'évaluation de la motivation au travail;
- Les questions spécifiques à CAPGEMINI;
- Des critères socioprofessionnels.

Le temps pour répondre à ce questionnaire est évalué à 30 minutes.



ACCORD SANTÉ AU TRAVAIL - ATELIER - COPIL - Enquête QVT

Il sera possible de remplir le questionnaire en plusieurs fois. Ainsi, il suffira au salarié de se reconnecter sur le questionnaire ultérieurement en utilisant toujours le même lien pour continuer à le compléter.

Pour éviter des interprétations différentes, un débat s'installe sur l'utilisation du vocable le plus approprié pour qualifier les différents types de responsables des salariés (manager / responsable, hiérarchique / opérationnel / de carrière...).

La clarification de certaines expressions comme « le rythme de travail » peuvent reposer sur des différences d'interprétations (s'agit-il d'effectuer des pauses, de l'amplitude de la journée, de l'intensité de la « cadence » à laquelle s'effectue une ou plusieurs actions...).

D'autres questions sont retirées du questionnaire car elles n'ont pas de finalité directe sur la santé ou la QVT à proprement parlé.

Les critères socioprofessionnels seront débattus uniquement avec la direction de l'entreprise.

4) Points divers

a) Entretien spécifique par téléphone avec le cabinet d'expertise

Un entretien spécifique par téléphone sera conduit avec le cabinet d'expertise et certaines personnes de l'entreprise, à savoir :

- 4/5 personnes choisies par la direction;
- 1 personne volontaire choisie pour chaque OSR.

La CFE-CGC communiquera l'identité de la personne retenue au plus tard le vendredi 18 février 2022 à midi.

b) <u>Déroulement à venir</u>

L'ensemble des remarques en séance sera finalisé par le cabinet d'expertise et envoyé aux membres de l'atelier.

Le cabinet d'expertise codera ces questions dans son serveur informatique.

Un test à blanc, planifié dans la semaine du lundi 28 février 2022, sera préalablement réalisé uniquement pour les membres de l'atelier.

000



mercredi 16 février 2022 – Page 3/3